

CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'AQUATHLON INDIVIDUEL ET DUO

Mercredi 22 MAI 2024 A PONTIVY (56)

IMPORTANT : Ces informations peuvent toujours évoluer.

Avant chaque compétition territoriale

CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE

pour vous informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

LIEU PRECIS	Espace Michel MASSON Rue de la Cascade - PONTIVY En partant du centre-ville, suivre la direction Cléguérec/Guémené-sur-Scorff.
RENDEZ-VOUS	11h30
DEBUT DE COMPETITION	13h00
FIN DE COMPETITION	Vers 16h00

LA LICENCE SPORTIVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT ELEVE PARTICIPANT

 <p>UGSEL Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique</p>	CE CHAMPIONNAT N'EST PAS QUALIFICATIF A UN CHAMPIONNAT NATIONAL
---	--





Date limite des inscriptions Usport :	Mardi 16 mai 2024
LIEU :	Espace Michel Masson – PONTIVY Piscine de plein air
RESPONSABLE DE LA COMPETITION et du SITE :	Pierre GUILLARD Etablissement : Jeanne d'Arc St Ivy PONTIVY
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugssel Bretagne
RENDEZ-VOUS :	11h30
DEBUT DE L'ECHAUFFEMENT :	12h00
BRIEFING DU JURY :	12h45
DEBUT DE COMPETITION :	13h00
FIN DE COMPETITION :	16h00

LICENCES

LICENCE SPORTIVE:

Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugssel 2023/2024.

En substance, cet article rend la licence Ugssel OBLIGATOIRE et présentation sous forme matérialisée avec photo ou numérique sur Ugselnet lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE IAS (Intervenant AS):

Tous les IAS doivent être en possession de leur licence.

LICENCE ENCADRANT :

Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugssel 2023/2024.



En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (=personne participant à l'animation de l'AS non Intervenant AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme matérialisée avec photo, ou numérique sur Ugselnet, et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Pour obtenir cette licence :

- La personne concernée doit remplir le certificat d'honorabilité :
<https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/ANNEXE%203%20-%20Honorabilit%C3%A9%20-%20Demande%20licence%202023%2024%20.pdf>
- le chef d'établissement doit se connecter sur son espace Ugselnet pour déclarer la personne et déposer le certificat d'honorabilité.

QUALIFICATIONS / USPORT

NIVEAU DES COMPETITEURS – PRE-REQUIS :

Savoir nager en crawl sans s'arrêter pour être dans de bonnes conditions physiologiques :

- 400 m pour un collégien,
- 800 m pour un lycéen.

QUALIFICATIONS / INSCRIPTIONS Usport :

Limite : vendredi 17 MAI 2024 – 23h55.

COMPETITION

REGLEMENT TERRITORIAL DE LA COMPETITION :

Le règlement territorial est disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne :

« Animation sportive 2° - Les Sports individuels – Aquathlon »

Cliquer sur le bouton « Règlements »

Il est INDISPENSABLE de prendre connaissance de ce document avant de s'engager à la compétition.

2 FORMULES DE COMPETITION :

- ✚ SOLO : un élève réalise seul la totalité de l'épreuve.
- ✚ DUO : relais entre un nageur et un coureur à pied. La mixité est autorisée.

ORGANISATION :

- Le matériel doit être déposé dans le parc de transition avant le premier départ de l'épreuve sur laquelle le concurrent est inscrit.
- Les changements de tenues doivent impérativement être effectués dans le parc.
- Les concurrents doivent OBLIGATOIREMENT écrire au marqueur de façon lisible, sur le bras et le mollet droit, leur numéro de dossard pour avoir la possibilité de pénétrer et circuler dans la zone de transition.
- Le tee-shirt et le cuissard ne doivent pas empêcher la lecture du numéro de dossard, sous peine de ne pas être classé.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Lire le flyer consultable sur le site Ugsel Bretagne.
- Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille de l'Ugsel Bretagne.
- Cette compétition n'est pas qualificative à un championnat national Ugsel.

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>